

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION EXTERNE

de la qualité des activités et prestations de l'EHPAD « LA CORALLINE »

L' EHPAD « LA CORALLINE » a été évalué **avec succès**



par un organisme agréé par l'ANESM (Agence Nationale de l'Évaluation et de la qualité des Établissements et Services Sociaux et Médico-sociaux) les 20 et 21 août 2014.

Cette évaluation s'inscrit dans le cadre réglementaire du renouvellement de son autorisation d'activité.

Des points forts et des axes d'amélioration ont été recensés dans un rapport. Ce document, établi par l'organisme évaluateur, est disponible à l'accueil de la Coralline où il peut être consulté sur place.

Il en ressort **l'appréciation globale** suivante :

Les VALEURS déclinées par la Direction **sont partagées** par le Personnel et sont en cohérence avec les objectifs de la loi du 2 janvier 2002.

Le niveau de structuration de l'organisation est **performant**.

Les USAGERS sont respectés et les instances d'expression et de participation des Résidents fonctionnent et concrétisent leurs attentes et celles des familles.



Le LIEN entre les professionnels et les usagers : Le bien-être des Résidents est au cœur des préoccupations des Personnels dont la disponibilité et l'amabilité sont reconnus par les Résidents et leurs familles.



Le SOUTIEN aux professionnels : Le management vise **l'engagement** et **la collaboration** de tous les salariés autour de valeurs partagées et d'une même vision : œuvrer pour **la qualité de vie** des personnes accueillies.

La Direction